



*Fraternité - Travail – Progrès*

MINISTRE DE LA JUSTICE

Secrétariat Général

Direction de la Communication,  
de l'Information et des Relations Publiques

### **Procès-verbal de réunion**

L'an deux mil dix-neuf et le quatre novembre a été reçu en audience au Ministère de la justice, Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France au Niger, par le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux. Il était accompagné dans son déplacement par la Directrice Adjointe de l'AFD et le Chargé de mission Gouvernance Justice.

Ont pris part à cette audience, le Directeur de Cabinet du Ministre de la Justice, la Secrétaire Générale du Ministère de la Justice en sa qualité de Présidente du Comité technique du Projet AJUSEN, le Coordonnateur et le responsable administratif et financier de l'AJUSEN, le Directeur des Etudes et de la Programmation du Ministère de la Justice, le Directeur de la Communication.

Après les salutations, les deux personnalités ont eu un entretien avec en ligne de mire plusieurs sujets d'intérêt commun évoqués notamment la mise en œuvre du Volet Justice du Projet AJUSEN dont l'AFD est délégataire sous financement de l'Union Européenne.

L'objet principal de cette audience est de repenser les bases de coopération et de partenariat entre l'AFD et le Ministère de la Justice à travers le Projet AJUSEN.

L'ambassadeur en prenant la parole a tenu à souligner la nécessité du respect des procédures convenues dans la gestion du projet et les améliorations nécessaires à une bonne exécution de ce projet de part et d'autre. Il a été relevé des insuffisances dans la gestion du projet et dont la persistance pourrait entamer l'image et la crédibilité des parties prenantes.

Devant toutes ces difficultés, l'AFD, l'Unité de Gestion du Projet et le Ministère ont reconnu la nécessité de retravailler le manuel de procédure qui est insuffisamment clair dans son exploitation.

L'AFD qui sert d'interface entre l'Union Européenne et l'unité de gestion a réaffirmé par la voix de sa directrice Adjointe sa disponibilité à appuyer et expliquer, les procédures qui sont jugées complexes.

Le coordonnateur de l'AJUSEN en prenant la parole à son tour, s'est réjoui de cette rencontre qui a été une belle opportunité de faire le rappel historique du projet. Il a précisé que la convention entre l'AFD et la République du Niger a été signée depuis le 14 mars 2017. Mais que le projet n'est rentré dans sa phase opérationnelle que le 15 juin 2018 soit plus d'un an de retard avec un taux d'exécution de 12% au cours de cette même année.

Le projet a à son actif plusieurs réalisations dont :

- ✓ 13 ateliers de formation sur 10 mois ;
- ✓ 12 études ;
- ✓ Equipements des services du Ministère de la Justice ;
- ✓ Achats et livraison de six (6) véhicules au bénéfice du ministère de la justice.

A la date d'aujourd'hui, l'AJUSEN est à un taux global de consommation de 36% qui se répartit comme suit :

- ❖ Le premier appui financier intervenu le 20 juin 2017 pour un montant de 70.000 Euros, soit 45.916.990 comme avance de démarrage a essentiellement servi à financer la cérémonie officielle de la naissance du projet, à recruter le personnel de l'unité de gestion du projet (UGP), à commettre un cabinet pour la rédaction du manuel des procédures de l'UGP, à installer et à équiper les bureaux de l'UGP ;
- ❖ Le 20 décembre 2017 et le 17 septembre 2019, l'UGP a reçu dans son compte deux virements de 750.000 Euros (491.967.750 FCFA) chacun pour l'exécution de ses Plans de Travail et Budget Annuels de l'année 2018 et celle en cours.

Ainsi, au 31 octobre 2019 ce sont environ ***745.000.000 FCFA soit 1.135.745 Euros qui ont été dépensés sur un montant global de six (6) millions d'Euros*** dans les quatre principales composantes du projet à savoir :

1. Renforcement des services centraux du ministère de la justice et de la chaîne pénale ;
2. Appui institutionnel à l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes ;
3. Renforcement du Bureau de Coopération et d'Entraide Pénale Internationale devenu maintenant Cellule Nationale de l'Entraide Pénale et de la Coopération Judiciaire ;
4. Pilotage et Gestion du Projet.

***Cette situation financière ne fait pas ressortir les dépenses de JCI (Justice Coopération Internationale), les imprévus et les frais de gestion de l'AFD.***

En résumé, pour formaliser et au nom de la transparence, le ministre a demandé un retour à l'orthodoxie et plusieurs recommandations ont sanctionné cette audience dont :

- ❖ La régularisation des procédures en ce qui concerne les véhicules achetés avec l'avis de non objection sur les contrats d'acquisition ;
- ❖ Le signalement au Ministère de tout problème avec l'unité de gestion ;
- ❖ Le transport sur les lieux par l'AFD en lieu et place d'une comparaison avec les plans des bâtiments ;
- ❖ La redéfinition du contenu des ateliers qui ne sont pas des marchés de service ;
- ❖ Les avis de non objection sur toutes les activités en attendant la révision du manuel ;
- ❖ La réponse de l'AFD dans un délai de trois (3) jours pour tout marché ou activité dont le coût ne dépasse pas dix (10) millions ;
- ❖ La réponse de l'AFD dans un délai de quinze (15) jours pour tout marché ou toute activité dépassant le seuil de dix (10) millions ;
- ❖ La mise à disposition d'une copie du rapport consolidé à l'unité de gestion et au Comité de pilotage qui est l'instance suprême de gouvernance du projet ;
- ❖ La production des avis de non objection à toute étape de procédure ;
- ❖ Les réponses dans un délai de d'un mois du rapport intérimaire ;
- ❖ L'entente sur les termes de référence de l'audit ;
- ❖ La transparence empreinte de célérité dans tous échanges de documents ;

Cette audience a été terminée sur une note de satisfaction des toutes les parties.